Éditeur responsable : Stéphane Lasseaux – Administration communale Place de l'Hôtel de Ville – Florennes
Quadrimestriel – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

Florennes.comm

01



MARS 2023

Imprimé par l'imprimerie Doneux sur papier certifié FSC-PEFC

DEPUIS 1994

PAQUET BARBIER

TRAITEUR

contact@traiteurpaquet.be
071 47 36 19 - Loverval
www.traiteurpaquet.be

VOUS ÊTES-VOUS POSÉ LA QUESTION DU PRIX DE REVIENT DE VOTRE REPAS QUOTIDIEN ?

Si l'on considère la valeur donnée au temps nécessaire à sa préparation, en commençant par les achats, les difficultés de déplacement que cela occasionne - surtout en certaines saisons - **le fait de le cuisiner et l'énergie consacrée, l'utilisation de la vaisselle, de l'eau, de l'électricité et/ou du gaz, les déchets produits**... tout cela constitue une charge dont vous pourriez bien vous dispenser.





LIVRAISON GRATUITE DE PLATS DU JOUR À DOMICILE :

Florennes	Hanzinne
Morialmé	Hanzinelle
Walcourt	Somzée
Thy-le-château	Gerpinnes
Yves gomezée	Acoz
Vogenée	Hymiée
Chastrès	Fromiée
Fraire	Villers-Poterie
Laneffe	Loverval
Ham-sur-Heure	Couillet
Nalinnes	Charleroi
Marbaix-la-Tour	Montignies-sur-Sambre
Tarcienne	Marcinelle
St-Aubin	Mont-sur-Marchienne

CHAQUE JOUR

Un plat équilibré : **9,00 €**

+ potage : **1 €**

+ dessert : **1 €**









NOS REPAS ÉQUILIBRÉS NE SONT PAS INDUSTRIELS (viandes fraiches , légumes frais du marché , poissons de la criée de nieuwpoort). **Nos cuisines sont ouvertes a nos clients.**

LES SUGGESTIONS À 10,50 € ET 12,50 €

Mot du Bourgmestre



Chers Florennois,
Chères Florennoises,

Les fêtes de fin d'année sont déjà bien loin derrière nous : j'espère que toutes et tous vous avez, à cette occasion, passé des moments agréables en famille, moments tant attendus après cette longue période de crise sanitaire.

Comme il est maintenant de coutume, il me tient à coeur de vous présenter l'évolution de différents dossiers en cours…

- Les travaux de restauration de la Régie Communale Autonome sont maintenant terminés, dans un respect scrupuleux du timing prévu. L'inauguration de la piscine a eu lieu au début du mois de mars. Nous sommes très heureux d'offrir ainsi un outil à tous les nageurs, les clubs sportifs, mais également à tous les enfants qui pourront, via leurs cours de natation, apprendre la pratique de ce sport.
- Les travaux de la salle Saint-Pierre, quant à eux, poursuivent leur cours.
- Afin de répondre à la pénurie de médecins, constatée dans notre entité, après de très longues heures de rencontres avec les médecins locaux, nous sommes heureux de vous annoncer, dans le courant de l'automne, la mise en place d'un Coworking médical au rez-de-chaussée du bâtiment situé place de l'Hôtel de ville, à côté de la collégiale (un article détaillé à ce sujet figure plus loin dans ce bulletin).
- A la fin du mois de février, après de nombreuses embûches administratives, le permis a enfin pu être déposé, dans le cadre du Pré-Ravel reliant Florennes à Stave et permettant ainsi de désenclaver notre commune pour rejoindre le Ravel nous conduisant à Maredsous.
- En ce qui concerne l'aménagement du Parc, l'auteur de projet va être désigné pour oeuvrer dans le cadre du PCDR (Programme Communal de Développement Rural) et du projet "Coeur de village" (programme largement subsidié dans le cadre des financements wallons), permettant ainsi l'accueil entre autres d'un parking, mais surtout un agencement paysager agréable du site.
- Dans le cadre du « PIWACY », (Plan d'investissement Wallonie cyclable), le dossier de liaison entre Hanzinelle et Morialmé est sur la bonne voie, permettant ainsi aux promeneurs, cyclistes et autres usagers de rejoindre ces villages en sécurité.
- Les travaux « UREBA » (Rénovation énergétique des Bâtiments) poursuivent leur progression : le permis pour la rénovation de l'école communale de Saint-Aubin a été déposé.
- Remplacement ou construction de sanitaires dans les écoles et informatisation de celles-ci.
- Le collège communal s'est également engagé dans une recherche de réduction de la consommation d'énergie, mais aussi de production, par l'installation de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments neufs ou rénovés.

Comme annoncé en début de mandature, nous voulons permettre à notre commune de se développer tout en recherchant le maximum de financements extérieurs, afin de démultiplier l'action par les subsides.

Toutefois, nous sommes conscients que tout cela prend du temps et que les résultats sont lents, mais comme déjà expliqué dans d'autres éditions de notre bulletin « Florennes.comm », les procédures administratives sont très longues, ne sont pas sans obstacles et certainement pas de tout repos.

La ténacité du collège communal et le soutien du conseil communal permettent de poursuivre le développement de notre entité.

Pour conclure, je me permettrai de citer Jean de La Fontaine : « patience et longueur de temps font plus que force ni que rage ».

Stéphane LASSEAUX,
Votre dévoué Bourgmestre

Lalot Tatiana

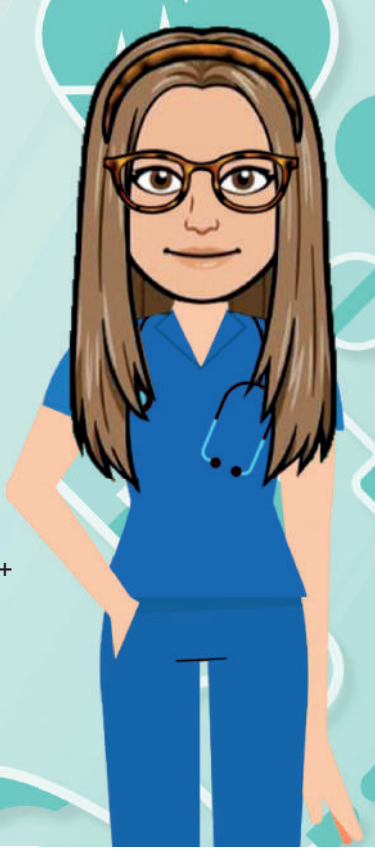
+ SOINS INFIRMIERS À DOMICILE +

0483 67 90 03

TATIA1211@HOTMAIL.BE

N°INAMI 4-2793962 401





Azaz Sylia

+ SOINS INFIRMIERS À DOMICILE +

0493 55 03 63

AZAZ.SYLIA@HOTMAIL.BE

N°INAMI 4-1117109 402








Hanzi'Run
9h30 : course enfants gratuite
(200 m - 400 m - 1000 m)
10h30 : 14 km
11h00 : 7 km
SAMEDI
22
avril
Départ : Rue du ban, Hanzinne
Parcours ouverts aux marcheurs
après le départ des courses
(participation souhaitée)
HANZINNE
Ecole communale
Florennes
vestiaires
bar - petite restauration
Jogging
nature


À la recherche d'une école ???
Nous avons ce qu'il vous faut...
Enseignement communal de Florennes :
2 écoles, 7 implantations !
Hanzinne
Thy-le-bauduin
Flavion
Saint-Aubin
Morville
Chaumont
Rosée
Climat Familial, nouvelles technologies (TBI), classes de dépaysement,
psychomotricité, et bien d'autres choses qui vont vous satisfaire !
N'hésitez pas, venez nous rencontrer !
École Communale Florennes 1
Direction : Mme Moussebois 0478/99.00.10
École Communale Florennes 2
Direction : Mme Nicolas 0478/99.13.90


L'École de Flavion
fait peau neuve !
Dynamisme
Viens grandir avec nous !
Nouvelle cour !
Pédagogie active
Nouvelle classe !
Collaboration
Petite école conviviale.
Enseignants disponibles et à l'écoute.
Garderie de 6h45 à 8h15 et de 15h30 à 18h.
Potage et repas complets à la demande.


Ecole communale d'Hanzinne
Portes ouvertes le vendredi 27 août
15h-18h
Une école de village, proche de vos enfants.
Une ambiance familiale où chaque enfant a sa place pour apprendre, grandir et s'épanouir.
Repas complet
Potage
- Classe verticale en maternelles
- 1ère,2ème, 3ème primaires
- 4ème, 5ème, 6ème primaires
Garderie à partir de 6h45 et jusqu'à 18h
Extra scolaire le mercredi après-midi
⇒ Cours de psychomotricité en maternelles
⇒ Cours de gym et natation en primaires
⇒ Cours de néerlandais
⇒ Classe de dépaysement
⇒ Sorties culturelles
⇒ Fête scolaire avec spectacle
Rue du Ban 6
5621 Hanzinne
Bénédicte Moussebois
0478/99.00.10
benedicte.moussebois@florennes.be

INFORMATIONS DIVERSES









DMHG
EXPERTISES
Damien Habran
Expert-comptable certifié
Optimisation fiscale
Votre comptabilité entièrement digitale,
accessible depuis votre PC & smartphone
Rue Célestin Hastir 60
5150 Floreffe
0472 10 22 22
Rue Hennevauche 14
5650 Mettet
071 72 78 70
info@dmhg.be

CENTRE FUNERAIRE MATHIEU
(JE DOIS ADAPTER LE FORMAT)

PRODUCTEUR DE
CoopESEM
RUE DE ROSÉE 8A
5620 CORENNE
La ferme de la rosée
PRODUITS LAITIERS
Horaire :
jeudi de 13h30 à 19h
Vendredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 19h
FROMAGES
YAOURTS
BEURRE
CRÈME GLACÉE
LAIT
0474 / 573 506
En vente ici
PRODUITS DE QUALITÉ

VIDANGE PETIT
0477 28 03 41
VIDANGE PETIT
WWW.VIDANGEPETIT.BE
VIDANGEPETIT@GMAIL.COM
VIDANGE FOSSE SEPTIQUE
DÉBOUCHAGE CANALISATION
INSPECTION AVEC CAMÉRA
NETTOYAGE DE CITERNE
À VOTRE SERVICE
DEPUIS 20 ANS
AGRÉÉ RÉGION WALLONNE

PARTY UP !
DECORATION BALLONS
0483/679.003
0487/415.220
info@party-up.be
Party Up
party.up.events
Party Up !

FLORENNES - DROIT DE CHASSE 2023-2032 : RENOUVELLEMENT DES LOCATIONS



Le Collège communal porte à l'attention des personnes intéressées que l'Administration communale de Florennes, par décision du Conseil communal du 25 janvier 2023, met en location publique par soumissions les droits de chasse 2023-2032.

Le cahier des charges (clauses générales et particulières) ainsi que les annexes cartographiques sont téléchargeables sur le site communal ou peuvent être obtenus via le Service environnement –environnement@ florennes.be.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site communal : https://www.florennes.be/.

Yasmina Djegham - Service environnement

INVENTAIRE DES SÉPULTURES D'INTÉRÊT HISTORIQUE APPEL À CANDIDATS ET TÉMOINS

Suite au décret « Funérailles et Sépultures de la Région Wallonne », les communes ont l'obligation entre autres de dresser un inventaire des sépultures remarquables de leurs cimetières, dans l'objectif d'en faire des monuments protégés.

Sont considérées comme **des sépultures remarquables**, celles répondant à l'un des critères suivants :

- **Intérêt historique :** relatif aux monuments de tout individu ou famille ayant joué un rôle dans le développement de l'identité culturelle, artistique ou économique de la localité ou du pays.
- **Intérêt paysager :** relatif aux monuments de tous types présentant une qualité architecturale (chapelles, mausolées, statuaires, monuments signés, ...).
- **Intérêt paysager :** relatif aux monuments créant l'identité visuelle du cimetière (carrefours, allées principales et périphériques) ou ayant une fonction technique dans l'aménagement du terrain sur lequel est implanté le site funéraire.
- **Intérêt technique :** relatif aux monuments dont la réalisation a mis en œuvre des matériaux inhabituels ou des techniques particulières de mise en œuvre de matériaux traditionnels.
- **Intérêt social :** relatif aux sépultures des personnages ayant eu des activités, des professions constitutives de la localité (élus locaux, soldats, victimes de guerre, communautés religieuses ou culturelles, représentants du folklore, ...).

La commune souhaite ainsi établir un relevé de toutes les sépultures remarquables présentes sur son territoire.

Si vous avez un peu de temps et l'envie de collaborer à ce projet, n'hésitez pas à nous apporter votre témoignage en signalant des sépultures qui, à vos yeux, méritent d'être répertoriées et ce, par courrier à l'adresse suivante : Administration communale de Florennes, Place de l'Hôtel de Ville, 1, à 5620 Florennes ou par mail : nathalie.hautecourt@ florennes.be.

Un grand merci pour votre collaboration.

Quentin MASSAUX,
Echevin des cimetières



Mazout, pellets Total, on a tout prévu pour vous chauffer !

Ets DEFRESNE srl
Rue Les Bruyères 25 • 5640 BIESME
Tél. 071 72 70 71
www.mazoutdefresne.be

Pellets Premium au Drive-in !
Drive-in pellets ouvert le samedi de 10 à 13h ou sur rdv en semaine

rb informatique
Dépannage • Réparation • Vente • Service à domicile

Romain Bonnewyn
+32 494 23 30 68

Rue Saint Roch 15
5620 FLORENNES
info@rb-informatique.be
RB Informatique
BE 0836.349.143

Devis gratuit !
Sur rendez-vous

Découvrez chaque mois
nos promotions sur notre site web
ainsi que nos services et nos offres
www.rb-informatique.be
rbinformatiques5620

STOCKBOX
LE SPECIALISTE DU STOCKAGE

2 LIEUX DE STOCKAGE :
• 350 espaces à Philippeville
• 124 espaces à Anderlues





PRIX • ACCESSIBILITÉ • SÉCURITÉ
Self-stockage garde-meubles

0475 28 12 03 • info@stockbox.be • www.stockbox.be

LS PLAFONNAGE
Entreprise de plafonnage & cimentage

0495 69 72 37
Rue des Tris, 3 • 5640 Biesme (Mettet)
lsplafonnage@gmail.com • www.lsplafonnage.be

Biesme

La petite AGENCE IMMOBILIÈRE

Travail en toute confiance
Visites de qualité
Dossiers très complets
Très bonne connaissance de votre bien

Estimation GRATUITE et SANS ENGAGEMENT

071 50 68 88
info@lapetiteagenceimmobiliere.be

Votre satisfaction est notre priorité !

Google ★★★★★ 4,8

Emmanuel DESMANET IPI 504234

UN COWORKING MÉDICAL À FLORENNES



La commune de Florennes, comme beaucoup d'autres communes rurales, est touchée de plein fouet par la pénurie de médecins généralistes. Trouver un médecin traitant est devenu une source d'inquiétude pour la population. Le Collège Communal, en collaboration avec le Service de Cohésion Sociale, a donc décidé de prendre le problème à bras le corps et de partir en quête de toutes les pistes de solutions possibles pour garantir l'accès à un médecin généraliste à chaque citoyen.

En 2018, suite à un appel à projets du Ministre Colin, un premier projet de cabinet rural avait été proposé. Vu les délais assez courts de l'appel, il a manqué de concertation et de réflexion et n'a donc malheureusement pas pu aboutir.

En 2020, fort de cette expérience, le Collège Communal a décidé de relancer la réflexion. Accompagné par la Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG) et par le Service de Cohésion Sociale, le Collège a défini un plan d'attaque plus réaliste et réalisable.

La première étape fut de rencontrer les médecins généralistes florennois individuellement afin d'identifier clairement les problèmes rencontrés dans leur pratique quotidienne. Dans un second temps, plusieurs réunions avec l'ensemble des médecins locaux ont permis de définir une vision globale des solutions à proposer. La réflexion s'est portée sur les possibilités que nous avions de pouvoir « attirer » de jeunes médecins sur notre territoire et donc d'augmenter l'offre de soins. Les tâches administratives, de plus en plus pesantes, ont aussi retenu toute notre attention.

C'est ainsi que l'idée d'un « Coworking » médical a pu voir le jour : mettre à disposition un espace équipé permettant aux médecins généralistes locaux d'accueillir et de former des assistants en médecine générale. Afin d'alléger la charge administrative de chaque médecin, cet espace aurait également un secrétariat partagé. Le but de cette structure est que chacun puisse évoluer à son propre rythme selon ses besoins et qu'ensemble, on œuvre à l'amélioration de l'accès aux soins de santé sur le territoire de Florennes.

A notre grand regret, les médecins généralistes locaux ont finalement exprimé le souhait de ne pas s'investir davantage dans le projet. Consciente du travail fourni, des efforts consentis et de la méthodologie coopérative utilisée, la SSMG a proposé de porter ce « coworking » médical et d'en assurer la mise en place.

Une nouvelle ASBL, sous couvert de la SSMG, va donc être créée et permettra de mobiliser un médecin référent, un/une secrétaire et de motiver, si possible, deux assistants en médecine générale. La SSMG sera le garant de la qualité et du cadre médico-scientifique du projet.

En octobre 2023, via cette nouvelle ASBL, trois cabinets neufs totalement équipés et un secrétariat partagé verront le jour au sein de locaux mis à disposition par la commune (au rez-de-chaussée du numéro 14 de la place de l'hôtel de ville). Son objectif principal sera de développer l'offre pour la population (avec une priorité pour les habitants de l'entité florennoise) mais aussi de former de futurs médecins qui, nous l'espérons, aurons l'envie de s'installer définitivement au sein de notre belle commune. Les consultations seront assurées du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, avec une prise de rendez-vous en ligne 24h/24.

Notons que le projet reste ouvert aux médecins généralistes locaux désireux de renforcer l'initiative. Il leur suffit de prendre contact avec la SSMG.

Article rédigé par Stéphanie NENIN,
Plan de Cohésion Sociale

Stéphane LASSEAUX,
Bourgmestre

Marie-Christine PIERARD,
Présidente du Conseil de l'action sociale

MORIALMÉ EN CHANTIER : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Voilà déjà deux ans débutait un premier chantier dans le centre de Morialmé.

Nous estimons opportun de tirer un bilan de la situation passée et de vous livrer les projections à venir.

En finalité, qui fait quoi et pour qui ?

Un premier dossier, sous la direction du Service Public de Wallonie, consistait et consiste toujours en le remplacement du revêtement de la RN 975 entre Hanzinne (cimetière) et la place de Morialmé.

La commune de Florennes a souhaité s'associer à ce projet pour l'amélioration des trottoirs dans le centre de Morialmé.

Une plateforme de coordination de projets a permis d'attirer l'attention de la Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE) qui s'est attelée à remplacer sa canalisation entre la station de pompage dans la rue de Fraire et le pied du Donveau, via la rue des Halles et la rue du Moulin.

Malheureusement, et peut-être heureusement en même temps, un litige avec un riverain des travaux a ralenti, voire stoppé le chantier.

L'affaire étant portée devant un tribunal, il est actuellement très difficile de préciser l'issue de l'action mais la période de septembre ou octobre 2023 est évoquée.

Malheureusement, car cela n'a pas fait les affaires des usagers de la RN et des habitants proches de la zone.

Heureusement, car la société ORES a été récemment sollicitée par la Défense Nationale pour relier la sous-station de transformation électrique de Hanzinelle (Donveau) à la Base aérienne de Florennes en posant de nouvelles canalisations souterraines.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'arrivée des nouveaux avions F-35 prévue en 2025.

Une première partie de pose a été réalisée entre le pont du Giraudiat (rue de Châtelet) et la rue des Halles.

Profitant de la situation, l'Intercommunale distributrice d'eau INASEP a souhaité remplacer une conduite vétuste sur ce même tronçon.

Toujours pour la mise en œuvre de ces canalisations électriques, plusieurs opérations de forage dirigé ont été réalisées. Cette technique a été choisie afin de limiter, au mieux, les désagréments liés à ce type d'intervention.

Ceci pour ce qui s'est passé.

Quid du futur ?

En ce qui concerne la voirie, et comme déjà mentionné ci-dessus, l'échéance ne sera précisée que lorsque le jugement sera rendu. Il reste un tronçon de trottoirs à réaliser dans la rue du Château ainsi que le remplacement complet du revêtement hydrocarboné.

Les travaux de pose des canalisations électriques reprennent sous peu dans les rues des Halles, du Moulin et Battant Rue. Il s'agit d'une intervention qui va générer des difficultés conséquentes dans les déplacements des habitants de ces rues et des rues avoisinantes.

En effet, la pose des câbles nécessite une ouverture de fouilles sur 600 mètres avant remblais.

Une prudence particulière est donc recommandée.

Au niveau du forage dans la rue de la Station, comme on a pu le constater, nombre de complications techniques ont été rencontrées.

Le délai d'exécution s'en est dès lors sensiblement ressenti.

La suite consistera en la pose desdits câbles vers Florennes via la rue Benne Brûlée (exécution prévue dans le second semestre de l'année 2023) et la liaison vers la sous-station de Hanzinelle via la rue du Donveau (exécution prévue en mars ou avril 2023).

Par ailleurs, le Collège communal a souhaité inscrire la réfection complète des rues des Halles et du Moulin dans le programme d'investissement PIC/PIMACI 2022/2024.

Dans l'optique de l'acceptation de notre programme par la Région Wallonne, ces travaux devraient être entrepris dans le courant de l'année 2024.

A nouveau, les riverains devront faire preuve d'une extrême patience lors de l'exécution de ces améliorations du quartier.

Nous profitons de ce texte pour mentionner la situation du dossier « Elia », relatif à la pose de câbles entre Gerpinnes et la sous-station de Hanzinelle.

Le début des travaux est planifié pour le 13 mars 2023 et ce, au niveau de la Place de Hanzinelle en direction de Hanzinne dans un premier temps.

La durée de ce chantier est estimée entre six et huit mois, période durant laquelle la circulation sera fortement perturbée.

Des précisions seront adressées aux habitants en temps voulu.

Croyez bien, chers citoyens, que ces différents chantiers sont et seront menés dans une perspective de bonne gouvernance, en tendant vers l'intérêt collectif, tout en réduisant le plus possible les désagréments individuels qui en découlent.

Nous sommes portés par la certitude qu'à terme, la qualité de vie de tous sera nettement améliorée.

Article rédigé par Lionel LAMBERT,
Service travaux

Stéphane LASSEAUX,
Bourgmestre

DES GOBELETS RÉUTILISABLES POUR NOTRE ENTITÉ



Depuis plusieurs années, l'Union Européenne se penche sur une interdiction des plastiques à usage unique au sein de ses Etats membres. C'est dans ce cadre que les différents niveaux de pouvoirs de notre pays légifèrent également, en fonction de leurs compétences, pour limiter l'usage du plastique dans notre quotidien. L'objectif est de réduire cette consommation et de diminuer ainsi son impact environnemental tout en favorisant donc le développement durable.

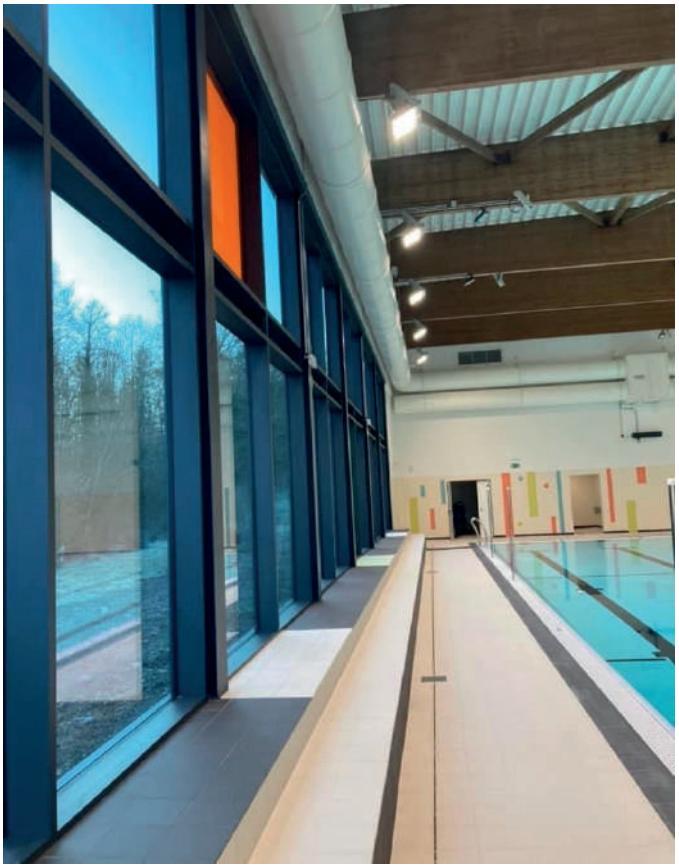
Mais concrètement, et dans les prochaines années, nos comités et associations vont être en difficultés par rapport à l'interdiction d'utiliser des gobelets en plastique à usage unique. Si certains sont déjà prêts et recourent déjà aux gobelets réutilisables, d'autres auront le soutien de l'Administration avec ceux de la commune de Florennes.

En effet, 14.000 gobelets ont été commandés afin d'anticiper les futures demandes des groupements et associations désireux de passer le cap. C'est pourquoi, via un système de convention (caution, nettoyage, ...), la commune soutiendra les acteurs locaux si importants au « vivre ensemble », à la convivialité mais aussi au bon fonctionnement d'une forme d'économie moins visible mais essentielle pour notre région.

Antonin COLLINET,
Echevin du Développement durable
et de la transition écologique

RÉNOVATION DE LA PISCINE COMMUNALE

Conçue dans les années 70 pour répondre à une demande grandissante, la piscine de Florennes fait figure de valeur sûre dans notre entité depuis plusieurs générations. Petits et grands ont eu l'occasion d'y passer de nombreux moments, que ce soit pour l'apprentissage, le loisir ou la compétition.



Hélas, au fil des années, et à l'instar de nombreuses autres piscines de la région, l'infrastructure devint de plus en plus vieillissante. Aux problèmes techniques se sont ajoutées les questions énergétiques, la piscine n'ayant pas été isolée efficacement lors de sa construction. Autres temps, ...

Il fallait donc poser un choix fort pour pouvoir assurer la pérennité de l'outil et continuer à offrir ce service à la population florennoise. C'est chose faite à la suite du « plan piscine » lancé par la Région wallonne en 2016 : le collège communal et la Régie communale Autonome valident la participation à ce grand plan de rénovation des piscines publiques de Wallonie.

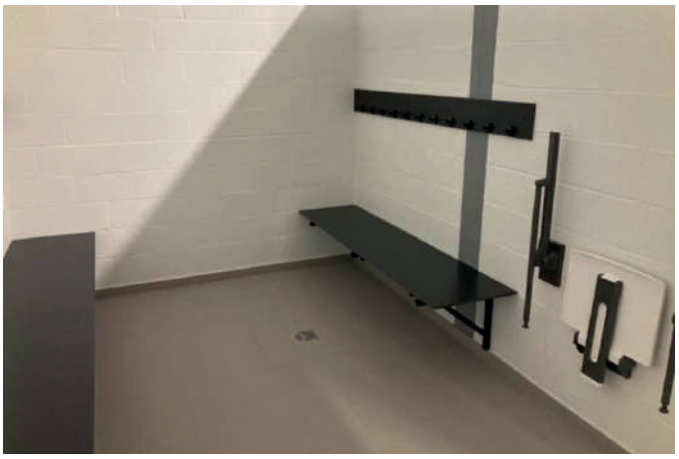
S'en suivent alors les procédures classiques et légales (désignation d'un bureau d'étude, cahier des charges, marchés publics, désignation des différents lots, ...) qui prendront plusieurs années. C'est durant la période mouvementée du Covid que l'arrêt définitif des activités de la piscine est décidé afin de permettre le début des travaux.

Quatre lots allant de la démolition à la finition en passant par les systèmes de chauffage, l'isolation ou la toiture permettront de rénover l'infrastructure de manière complète. Deux ans après cet arrêt des activités et dans les délais impartis, le chantier se termine.

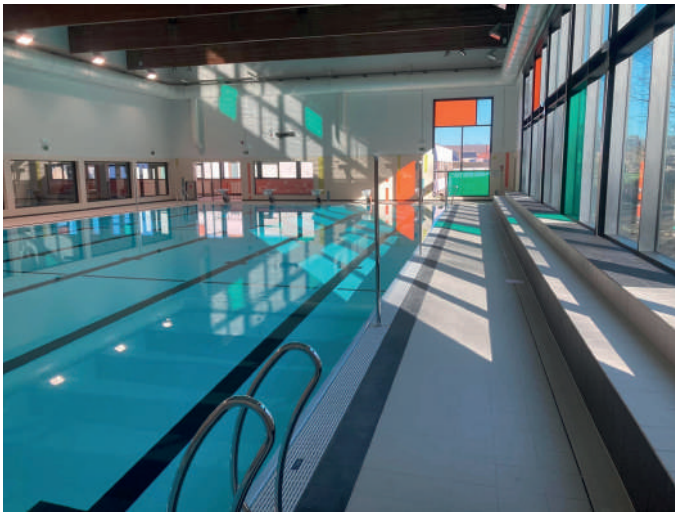


Et le résultat est remarquable... : un système de cogénération et une isolation permettant d'avoir un bâtiment presque passif du point de vue énergétique, de nouveaux vestiaires et casiers, un équipement pour les personnes à mobilité réduite complet, une automatisation de l'entrée, une pataugeoire pour les plus petits, un nouveau revêtement, ...





L'ouverture début mars et le succès immédiat rencontré par la piscine récompensent un travail acharné et des choix forts posés aussi bien politiquement qu'administrativement.



Remercions Monsieur Grégory Chintinne (ancien Président de la Régie), Monsieur le Bourgmestre Stéphane Lasseaux, l'ensemble du Conseil d'Administration de la RCA (Messieurs Collinet, Lasseaux, Chintinne, Nocent, Delabie et Mesdames Barthelemy et Collart).

Un grand merci également aux précédents Conseil d'administration et Collège communal, à l'Administration wallonne et à son Ministre Adrien Dolimont, aux différents entrepreneurs ainsi qu'au bureau d'étude Inasep et enfin une attention particulière à Monsieur Yohan Hallet, gestionnaire de la Régie ainsi qu'au personnel administratif et d'entretien : Mesdames Charlier, Van Damme et Grandfils.



Nous espérons vivement que le public trouvera plaisir à fréquenter cette infrastructure fraîchement rénovée.

Antonin COLLINET,
Echevin des sports
Président de la Régie
Communale Autonome



ON PREND SOIN DU RUISSEAU « LE FLAVION »



Les journées Wallonnes de l'eau
du 18 mars au 2 avril 2023

Chaque année, depuis 1993, le 22 mars célèbre la « Journée mondiale de l'Eau ». C'est l'occasion de célébrer ce trésor bleu et de sensibiliser chacun à la fragilité de sa biodiversité et à sa nécessaire protection.

En Wallonie, cette célébration prend la forme des « Journées wallonnes de l'Eau ». Concrètement, les Contrats de Rivières organisent près de 300 activités autour de la thématique de l'Eau durant les deux dernières semaines de mars. Les actions proposées sont variées (balades, conférences, visites d'infrastructures...) et ont été pensées pour différents publics (écoles, familles, professionnels).

Leur objectif ?

Informer le public sur les différentes facettes de cette ressource, le fragile équilibre des milieux aquatiques, et susciter l'envie de contribuer à leur protection.

Les Journées wallonnes de l'Eau, c'est comme vous voulez, quand vous voulez et où vous voulez !

Le Service environnement communal, en partenariat avec

le Contrat de Rivière Haute-Meuse,

vous propose

« ON PREND SOIN DU FLAVION »

Samedi 18 mars 2023 à FLAVION

Gestion et nettoyage des sites aux abords du Flavion de 9h00 à 12h00 - Tout public.

Rendez-vous à 9h00 devant la Fontaine de Flavion (rue du Tram) à Flavion.

Tenue adaptée – bottes

Informations complémentaires :

Service environnement - Commune de Florennes

Yasmina Djegham - environnement@florennes.be ou 071/68 14 65

Article rédigé par Yasmina Djegham, Service environnement

A LA DÉCOUVERTE DU CASTOR !

Description et habitat

Le Castor d'Europe ou Castor commun (Castor fiber), très semblable à son « cousin » nord-américain (Castor canadensis), est le plus gros rongeur d'Europe avec un poids moyen de 21 kilos et une longueur supérieure à un mètre chez l'adulte. Jusqu'à la fin du Moyen-Age, il se répartissait sur l'ensemble de l'Europe. Il est alors chassé pour sa fourrure, sa viande mais également pour la sécrétion qu'il utilise pour marquer son territoire et imperméabiliser son pelage, employée en parfumerie et en médecine. La chasse, couplée à une destruction de ses habitats, conduit à sa disparition totale de plusieurs pays d'Europe dont la Belgique au 19ème siècle.

C'est au début des années 90 que le Castor a fait son retour dans nos cours d'eau après deux siècles d'absence. Les premiers individus provenaient d'un programme de réintroduction. Depuis lors, l'espèce s'est fortement développée. A l'heure actuelle, le Castor n'a aucun prédateur naturel en Belgique. Cependant, son comportement territorial régule naturellement sa population.

Législation belge

L'espèce est protégée au niveau européen en vertu de l'annexe IVa de la Directive européenne 92/43/CEE (Directive Habitats) et de l'annexe III de la Convention de Berne. Au niveau belge, le castor, étant historiquement présent en Wallonie, est considéré comme faisant partie de la faune wallonne et est repris parmi les espèces strictement protégées. Il est notamment interdit de capturer, tuer ou perturber intentionnellement des castors, de détruire leurs sites de reproduction ou leurs habitats naturels, de détenir, transporter, vendre ou acheter des individus.

Pour en savoir plus :

« SUR LES TRACES DU CASTOR »

Activité présentée par Sébastien Lezaca - Naturaliste - asbl Forêt et Naturalité



Dimanche 26 mars 2023 à FLAVION

Visite sur le terrain et complément d'information en salle de 14h00 à 17h00 - Tout public

Rendez-vous à 14h00 sur la Place de Flavion

Tenue adaptée - bottes

Inscription via le site communal: https://www.florennes.be/

Informations complémentaires :

Service environnement - Commune de Florennes

Yasmina Djegham - environnement@florennes.be ou 071/68 14 65

Article rédigé par Yasmina Djegham, Service environnement

URBANISME

MODIFICATIONS EXTÉRIEURES D'UNE CONSTRUCTION

Dans un souci de simplification de vos démarches et de transmission d'une information qualitative, nous avons pris la décision, en concertation avec le service Urbanisme, de publier régulièrement des fiches techniques abordant, par thématiques, les cas de figure et conditions pour lesquels une exonération de permis est envisageable.

Nous vous rappelons que les indications reprises ici ne sont valables que pour le territoire de la commune de Florennes et ne doivent pas être transposées ailleurs.

De même, les textes de loi vulgarisés peuvent être sujets à interprétation et seul le texte officiel du Codt trouve à s'appliquer.

En cas de doute sur l'application des conditions, le Service Urbanisme se tient à votre disposition pour tout éclaircissement.

L'administration ne pourra, en effet, être tenue pour responsable d'une mauvaise interprétation de ces publications.

Dans cette édition du bulletin communal, le focus a été mis sur les modifications extérieures apportées aux constructions.

Bien à vous dévoué.

Quentin MASSAUX,
Echevin de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire

MODIFICATION DE BAIES EN TOITURE

La modification de baies en toiture est exonérée de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Aspect extérieur	Sur maximum 1/4 de la longueur de l'élévation concernée
Hauteurs maximales	Sur maximum un niveau
Matériaux	Mêmes matériaux

MODIFICATION DE PORTES OU DE BAIES EN ÉLÉVATIONS

La modification de portes ou de baies est exonérée de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Situation	La modification n'est pas faite sur l'élévation située à l'alignement, ou donnant à rue
Aspect extérieur	Sur maximum 1/4 de la longueur de l'élévation concernée
Hauteurs maximales	Sur maximum un niveau
Matériaux	Mêmes matériaux

PAREMENTS DE FAÇADE ET TOITURE

1. Le placement ou remplacement des **matériaux** de parements de façade ou de toiture est exonéré de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Conditions	Matériaux isolants Même aspect extérieur Max 0.30 m épaisseur
	Remplacer à l'identique (tonalité, texture)

Matériaux = crépi, brique, bois, tuile, ...

Si on **ajoute** un matériau isolant sur un matériau existant, les travaux sont soumis à permis préalable (exemple : crépi sur isolant devant une brique).

2. La pose d'une peinture, d'un enduit, ou le sablage ou le rejointoyage ne sont pas des matériaux, et est exonérée de permis si toutes les conditions reprises ci-dessous sont réunies :

Conditions	Même tonalité Sablage : entretien des matériaux Max 0.30 m épaisseur

AUTOMOBILISTES DE + DE 60 ANS : SE TESTER, SE REMETTRE À NIVEAU, BEAUCOUP DE CHOSES ONT PEUT-ÊTRE CHANGÉ !



En collaboration avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés, nous vous proposons des sessions de remise à niveau afin de venir tester vos connaissances en matière de code de la route.

En effet, après pas mal d'années en tant qu'usagers de la route, nous ne sommes pas toujours au courant des dernières modifications apportées en matière de règlementation (nouveaux panneaux, etc...).

En tant que membre du CCCA, Monsieur Alain Blondeau vous propose deux demi-journées de remise à niveau où vous êtes tous les bienvenus.

ALORS, POURQUOI PAS VOUS ?

Pour tout renseignement complémentaire ou inscription, vous pouvez contacter :

Stéphanie NENIN – Service de Cohésion Sociale, Avenue Notre-Dame de Foy, 85 - 5620 Florennes

Tel : 071/68 14 69 ou stephanie.nenin@florennes.be

Article rédigé par Stéphanie NENIN, Plan de Cohésion sociale

Catherine BARTHELEMY, Echevine du Troisième Age

LE PETIT MOT DU CCCA

CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AINES

Le CCCA de Florennes cherche des bénévoles pour lutter contre l'isolement des plus de 55 ans.

Soit en devenant membre ou plus simplement aidant aux projets mis en place.

Pour vous accueillir le 0491/ 222 799.

Déjà en place

Aide pour une remise à niveau au code de la route.

Initiation à l'informatique.

Réservations gratuites au PCS : 071/ 68 14 69 l'après-midi.

.Croisière sur la Moselle le 16 avril 2023

Informations : 0496 / 204 022.

En préparation

Découverte de l'Alsace les 2-3- 4 juin 2023.

APPEL AUX BENEVOLES POUR ACCOMPAGNER LE CCCA DE FLORENNES

Article rédigé par Stéphanie NENIN, Plan de Cohésion sociale

Catherine BARTHELEMY, Echevine du Troisième Age

EMPRUNTER DES CD, DES FILMS ET DES JEUX VIDÉOS À LA BIBLIOTHÈQUE ? C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE !

Les médias de la Collection PointCulture (anciennement Médiathèque et Discobus) sont désormais accessibles au prêt via les bibliothèques.

300.000 documents audiovisuels ont rejoint le catalogue Samarcande (catalogue des collections des bibliothèques publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles) et sont disponibles dès à présent.

C'est une très bonne nouvelle pour le public qui peut à nouveau disposer de la collection de médias de PointCulture, partout en Wallonie et à Bruxelles, grâce au système Samarcande du réseau des bibliothèques.

Pour rappel, Samarcande permet de réserver un document (BD, roman, documentaire, média) et de le retirer auprès de la bibliothèque publique de son choix. Un système, existant depuis plusieurs années, qui permet aux personnes des communes les plus éloignées des pôles urbains d'avoir accès au prêt.

Pour PointCulture, c'est une belle opportunité car l'emprunt de médias dans les zones les plus reculées n'était plus possible depuis la disparition des discobus.

De son côté, Samarcande, qui disposait déjà de 100.000 documents audiovisuels, voit son offre de médias plus que tripler avec l'arrivée de la Collection PointCulture.

Pour l'inscription et la réservation de documents, rendez-vous sur https://www.samarcande-bibliotheques.be/.

Article rédigé par Nicolas THOMAS,
Bibliothécaire
Bibliothèque BUXIN-SIMON

Antonin COLLINET,
Echevin de la culture

NOUVEAU : LES MERCREDIS THÉMATIQUES DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà l'Espace Public de Florennes situé au sein de la bibliothèque communale Buxin-Simon, les ordinateurs en libre accès, ainsi que l'accompagnement proposé lors des rendez-vous individuels.

Nous vous présentons désormais, chaque mercredi de 9h30 à 11h30, des animations en petits groupes de quatre personnes, sur différentes thématiques utiles dans la vie de tous les jours,

Les objectifs de ces animations sont, d'une part, de favoriser l'autonomie numérique de tout un chacun dans les démarches administratives des services publics en ligne (primes énergie, pension, déclaration d'impôt, ITSME, ...) ou de services privés en ligne (banques, télécoms, e-commerce...).

Et, d'autre part, nous souhaitons accompagner plus particulièrement les séniors dans l'utilisation de l'outil numérique.

Nous vous proposons ainsi cinq ateliers thématiques, qui se dérouleront chaque mois, ceci afin de permettre au plus grand nombre de s'y inscrire et d'y participer.

1. Comment s'y retrouver ? Le fonctionnement de Windows, les fenêtres, les fichiers et les dossiers, l'explorateur.
2. La messagerie électronique : créer son adresse e-mail, envoyer et recevoir des messages, envoyer une pièce jointe (PC ou tablette/smartphone).

3. Les services bancaires en ligne. Découverte sur PC.
4. Les services bancaires en ligne. Découverte sur tablette et/ou smartphone.
5. Les services publics en ligne. Comment s'y connecter ? (PC).

D'autres sujets seront préparés ultérieurement en fonction des demandes des participants.

Ces derniers peuvent venir avec leur matériel (ordinateur portable et tablette/smartphone).

Pour les personnes ne disposant pas de matériel, nous mettons à leur disposition un ordinateur portable et une tablette.

Comment faire pour participer aux mercredis thématiques de l'EPN ?

Vous devez vous inscrire en téléphonant au 071/68 14 68 ou en envoyant un mail à epn@ florennes.be.

Notez que vous pouvez vous inscrire à un atelier thématique en particulier ou à l'ensemble des cinq ateliers.

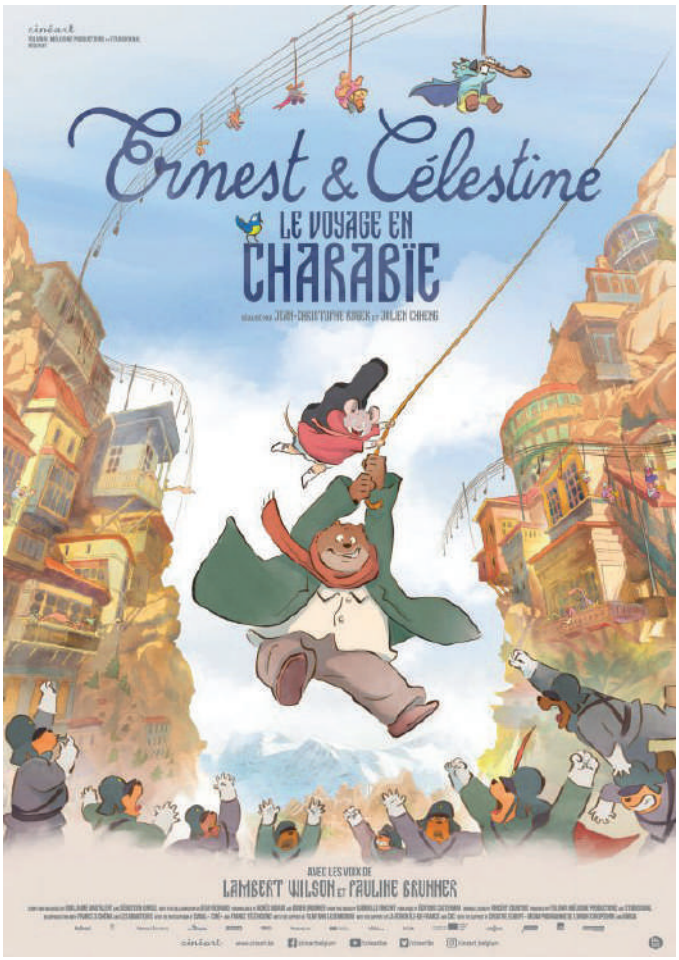
L'agenda des ateliers thématiques de l'EPN sera affiché à la bibliothèque, publié sur le site communal (page de la bibliothèque) ainsi que sur notre page Facebook EPN-Bibliothèque de Florennes

Article rédigé par Monique VERRYT,
animatrice EPN
Bibliothèque BUXIN-SIMON

Antonin COLLINET,
Echevin de la culture

CULTURE





CULTURE

LES PROCHAINES ACTIVITÉS DU FOYER CULTUREL ET DE LA LUDOTHÈQUE

- **Joue ton dimanche!** - **le 26 mars de 14h à 18h** dans les locaux du Foyer culturel (Avenue Jules Lahaye, 4a, 5620 Florennes) ➞ Un après-midi jeux de société pour toute la famille. Des jeux pour tous les âges et tous les goûts !
- Cinéma - **Ernest et Célestine, Le voyage en Charabie**. Le samedi **29 avril à 10h30,** à partir de 5 ans. Gratuit - Réservations obligatoires: info@ foyerflorennes.be ou 071/68.87.59
- Prochains stages du Foyer culturel du **2 au 5 mai**. Informations dans le courant du mois d'avril par la newsletter (inscription à la newsletter par mail à info@ foyerflorennes.be), sur le site foyerflorennes.be ou sur la page Facebook du Foyer culturel de Florennes.



SOCIAL

CONCERNANT LE TAXI SOCIAL

Depuis quelques semaines, la presse régionale se fait l'écho de la disparition du service de taxi social de notre Centre pour des raisons budgétaires, suite à l'entrée de la commune dans le « Plan oxygène ».

Des démarches ont été entreprises, depuis un certain temps déjà, afin de tenter le maintien de ce service dont l'utilité n'est plus à démontrer. Des contacts ont été initiés avec l'asbl MOBILESEM et l'équipe du Plan de cohésion sociale de Florennes afin de réfléchir ensemble à une formule de collaboration permettant la sauvegarde de ce bel outil favorisant la mobilité des personnes en difficulté.

Sauf retournement complet de situation, nous sommes heureux d'annoncer que le taxi social pourra toujours assurer les déplacements à caractère médical, alimentaire ou administratif comme par le passé.

L'organisation pratique va toutefois connaître quelques adaptations en ce qui concerne la prise des rendez-vous.

En effet, à partir d'une date qui reste encore à déterminer et qui sera communiquée individuellement aux usagers du taxi social, ces derniers seront invités à former le numéro gratuit 0800/15.230 de l'asbl MOBILESEM, du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, pour la planification de leurs déplacements.

Tenant compte de la très forte augmentation du prix de l'énergie et des carburants ces derniers mois, la politique tarifaire applicable aux déplacements du taxi social sera évidemment adaptée.

En ce qui concerne l'organisation des trajets permettant de réaliser les courses alimentaires, celle-ci se déroulera automatiquement un jour fixe de la semaine, ce jour restant encore à déterminer à ce stade.

Marie-Christine PIERARD,
Présidente du Conseil de l'Action sociale



Rue Saint Gangulphe 12 - 5620 Florennes

n° BCE : 0830.995.139.

Agence de Titres-Services
Le coup de Balai

Nettoyage
Lessive
Repassage
Petits travaux de couture
Préparation de repas
Courses ménagères

Une aide-ménagère à domicile pour 8,10€*
de l'heure grâce aux Titres-Services
* après déduction fiscale

Le "Coup de Balai" recrute !!!

Rue de la chapelle, 11 - 5620 Florennes
071/68.71.30
info@lecoupdebalai.be www.lecoupdebalai.be

Pico bel'eau
ENTREPRISE DE TITRES-SERVICES

Service d'aide-ménagère
Centrale de repassage

ENGAGE
AIDE-MÉNAGÈR(E)



Pour postuler :
job@picobeleau.net
www.picobeleau.net
071.700.671

DONEUX

VOTRE PUBLICITÉ DANS CETTE REVUE ?
CONTACTEZ SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE OU 0499 88 18 20